

RÈGLEMENT

L'Association « Les pieds salés » organise le dimanche 10 MAI 2026 sa 12^e édition de la course nature à St Martin-de-Bréhal (50).

Trois courses natures populaires, de 6, 10.5 et 16.5 kms sur un circuit plage et bocage, sur les communes de BRÉHAL, BRICQUEVILLE-SUR-MER et COUDEVILLE-SUR-MER (Manche), ouvertes aux licenciés et non licenciés (Cf. règlement). Parcours au travers de chemins, sentiers balisés et plage avec portions bitumées. Une partie des bénéfices de la course sera reversée à part égale entre la SNSM de BREHAL et l'amicale des pompiers de BREHAL.

- **6 kms** : 1 ravitaillement et 1 final (une boucle). **TARIF : 10 euros**
- **10.5 kms** : 2 ravitaillements et 1 final (une boucle). **TARIF : 12 euros**
- **16.5 kms** : 3 ravitaillements et 1 final (La boucle du 6 kms + la boucle du 10,5 kms). **TARIF : 15 euros**

Retrait des dossards : Permanence le samedi 9 MAI 2026 de 10H à 12h et de 14h à 16h et le dimanche 10 MAI 2026 à partir de 8 h place Monaco SAINT MARTIN DE BRÉHAL. Remise des récompenses à la fin des courses, à savoir les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de chaque course.

Tirage au sort de lots à la fin des épreuves autour d'un apéritif "salé" offert à chaque participant.

Départ des courses:

- **9H30 : La grande salée (16.5 kms)**
- **10H30: la demi-salée (10.5 kms)**
- **11H00: la petite salée (6kms)**

INSCRIPTIONS EN LIGNE AVANT LE 3 MAI 2026 à 24h00.

INITIATION AU LONGE COTE – TARIF : 3 euros. Inscriptions sur place à COUDEVILLE PLAGE. Départ à 10H30 de la cale de COUDEVILLE SUR MER. Longe côte encadré par le groupe de longe côte de l'école de voile de COUDEVILLE SUR MER. Combinaison de plongée et chaussures adaptées à prévoir... ou maillot de bain pour les plus téméraires.

Art. 1 Les membres de l'association demandent à tous les concurrents de respecter les règles sportives, les règles de sécurité et de ne pas anticiper le départ de l'épreuve, sous peine de disqualification.

Art. 2 L'association organisatrice se garde la possibilité, pour des raisons de sécurité de modifier partiellement ou totalement le parcours au dernier moment, sans que les participants n'aient pu en être avertis auparavant.

Art. 3 En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association organisatrice se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art. 4 : REGLEMENTATION

Règlementations pour les inscriptions en vigueur disponibles sur le site www.normandiecourseapied.com

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription ou de dossard n'est possible. Il n'y a pas de bourse aux dossards de prévue. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard fourni par l'organisation, devra être entièrement lisible lors de la course. Des contrôles de régularité de course seront effectués. Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement n'est possible.

Art. 5 Le concurrent n'est pas autorisé à être suivi sur le parcours (accompagnateur à bicyclette, animaux...)

Art. 6 L'association organisatrice est couverte par une police d'assurance « responsabilité civile ».

Il incombe aux participants de s'assurer individuellement.

Art.7 Droit à l'image: lors de la course, des images(photos et videos) pourront être prises. Tout participant accepte que son image soit utilisée par l'organisateur pour la promotion et la communication de l'évènement, sauf opposition écrite préalable.

Art. 8 : Les résultats sont officiels dès leur publication par l'organisation. Les prix et les récompenses sont attribués conformément au règlement de la course et ne peuvent être réclamés ultérieurement.

Art. 9 Engagement écologique

Dans une démarche du respect de l'environnement, aucun gobelet ne sera fourni sur la course. Chaque participant devra se munir de son propre contenant (Gourde, eco -cup, flasque)

Art.10 Tirage au sort

Le tirage au sort de lots divers est réservé exclusivement aux participants présents lors de l'évènement. Aucun représentant ou envoi de lot ne sera accepté pour les absents.